

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance extraordinaire du conseil du 2 mai 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 2 mai 2019 à 14h30 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Messieurs Jean-Paul Rioux, Robert Forest, Philippe Leclerc et Benoit Beauchemin, conseillers.

Étant absents : Messieurs Gilles Lamarre et Sylvain Sénéchal pour absences motivés.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Est également présent à cette séance, monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier.

Tous les membres du conseil municipal présent ont reçu l'avis de convocation au moins 48 heures précédant la séance extraordinaire, tel que prévu à l'article 156 du Code municipal du Québec. L'avis de convocation a été remis par le directeur général.

Aucune assistance dans la salle.

Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil et fait partie intégrante de ce procès-verbal pour y être archivé. Aucun sujet n'a été ajouté au point 3 – Autres sujets.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution autorisant les travaux au terrain de balle
- 2.1 Installation des lumières au terrain de balle-molle
- 2.2 Remplacement de la clôture du champ et de l'arrêt-balle
- 2.3 Achat d'un tableau indicateur
3. Autres sujets
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

05.2019.70

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 mai 2019.

2. DOSSIERS CONSEIL ET RÉSOLUTIONS

05.2019.71

2.1 INSTALLATION DES LUMIÈRES AU TERRAIN DE BALLE-MOLLE

Considérant qu'aucune soumission n'a été reçue pour donner suite à l'appel d'offres sur invitation envoyé le 25 mars 2019 par la municipalité relativement à l'installation des lumières au terrain de balle-molle ;

Considérant la résolution du conseil n° 04.2019.67 de négocier de gré à gré avec un ou des entrepreneurs locaux afin de réaliser le projet ;

Considérant que l'entreprise Électro-Basques Inc. a été sollicitée afin d'effectuer les travaux ;

Considérant que l'entreprise Électro-Basques Inc. a déposé une offre de 64 000 \$ plus taxes ;

Considérant que le budget prévu pour ces travaux s'élevait à 75 000 \$ provenant de la taxe d'accise sur l'essence ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présent de procéder à l'installation des infrastructures tel que convenu et de remettre le contrat à l'entreprise Électro-Basques Inc. pour le montant déterminé plus haut.

05.2019.72

2.2 REMplacement DE LA CLÔTURE DU CHAMP ET DE L'ARRÊT-BALLE

Considérant que les travaux d'amélioration du terrain de balle-molle ont débuté en 2016 par le remplacement des clôtures de côté et par le remplacement de la surface de sable en 2018 ;

Considérant l'installation d'un système d'éclairage complet ;

Considérant la désuétude du grillage existant au champ et de l'arrêt-balle :

Considérant les 2 offres de service reçues :

Paysagiste Rioux :	12 100 \$
Inter Clôtures :	12 880 \$
Clôtures GP :	Soumission non reçue;

Il est proposé par Monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au remplacement de la clôture du champ et du grillage de l'arrêt-balle et de retenir les services de l'entreprise Rioux Paysagiste, étant le plus bas soumissionnaire. Une subvention de la MRC des Basques de 5 000 \$ sera appliquée au coût des travaux. Par cette même résolution, la différence sera appliquée sur la balance budgétaire de la taxe d'accise sur l'essence.

05.2019.73

2.3 ACHAT D'UN TABLEAU INDICATEUR

Considérant l'ensemble des travaux exécutés et à venir sur le terrain de balle-molle ;

Considérant la volonté de l'Association du Baseball mineur à utiliser le terrain 4 soirs par semaine pendant la période estivale ;

Considérant la volonté d'un regroupement de loisirs adultes d'utiliser le terrain une fois par semaine ;

Considérant l'organisation du tournoi de balle annuel ;

Considérant le potentiel de locations disponible ;

Il est proposé par Monsieur Benoît Beauchemin et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un tableau indicateur à commande sans fil et de retenir l'offre de l'Agence Francyne Caron. Par la même résolution, il est convenu de procéder à une demande de financement à l'Unité régionale des loisirs et du sport, de procéder à une vente d'espaces publicitaires dont les commanditaires seront affichés directement sur le tableau indicateur.

Agence Francyne Caron	5 389 \$
Groupe Sports inter Inc	5 470 \$;

Par la même résolution, il a été convenu de procéder à la production de 2 affiches qui seront installées au tableau indicateur identifiant le Stade Gaétan-Lajoie ainsi que les commanditaires, tels que décrits dans cette résolution pour un montant de 690 \$ avant taxes pour les 2 affiches.

3. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet

4. PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

05.2019.74

À 14 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Robert Forest propose de lever la séance extraordinaire.

Signé :

Philippe Massé
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jean-Marie Dugas,
maire¹

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.